

Recherches féministes



Du travail domestique comme deuxième journée de travail des Haïtiennes

Mireille Neptune Anglade

Femmes et développement - mythes, réalités, changements
Volume 1, numéro 2, 1988

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/057514ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/057514ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue Recherches féministes

ISSN

0838-4479 (imprimé)

1705-9240 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Anglade, M. N. (1988). Du travail domestique comme deuxième journée de travail des Haïtiennes. *Recherches féministes*, 1 (2), 39–52.
<https://doi.org/10.7202/057514ar>

Résumé de l'article

Dans cet article, l'auteure examine la place du travail domestique dans la vie des femmes de la ville et de la campagne en Haïti en considérant l'articulation travail domestique-travail marchand, lorsque les deux types de production sont accomplis dans le même lieu et lorsqu'ils sont accomplis dans deux lieux différents. Le travail domestique est abordé sous les trois aspects suivants : les conditions concrètes de la procréation, la relation entre la forme des unions et les soins aux enfants et le travail ménager.

Du travail domestique comme deuxième journée de travail des Haïtiennes

Mireille Neptune Anglade

Première à se lever... dernière à se coucher, cette expression courante pour rendre la démesure du travail des Haïtiennes comptabilise en fait, pour chaque jour, deux journées de travail : celle de leur travail marchand et celle de leur travail domestique. Aussi est-il essentiel d'aborder le travail domestique dans ses liaisons avec le travail marchand.

Haïti détient, avec 46,2% de sa population féminine au travail (1982), le taux d'activité féminine le plus élevé des Amériques et l'un des plus élevés du monde. En effet, dans la région latino-américaine, le taux haïtien demeure une exception, le taux moyen étant de 12% pour l'Amérique latine, de 20% pour la Caraïbe. Cette généralisation du travail marchand en Haïti donne au travail domestique des Haïtiennes le statut de deuxième journée de travail des femmes.

Puisque la femme haïtienne effectue, la plupart du temps, à la fois un travail marchand et un travail domestique, elle doit s'organiser pour rendre ces deux productions compatibles. Le travail marchand demeurant pour elle une priorité, le travail domestique sera, dans la majorité des cas, organisé en fonction du travail marchand.

Cette articulation du travail domestique au travail marchand des femmes en Haïti nous permet de distinguer quatre grands types de situation :

- a) La femme n'effectue pas de production marchande, elle est ménagère à temps plein.
- b) La femme effectue une production marchande, mais les lieux où s'exercent productions domestique et marchande se confondent; c'est le cas de certaines paysannes et des ouvrières à domicile.
- c) La femme effectue une production marchande et les lieux où s'effectuent productions domestique et marchande sont distincts; c'est le cas des ouvrières et des domestiques ne logeant pas chez leurs patrons par exemple.
- d) La femme effectue une production marchande et le lieu où devrait s'exercer normalement sa production domestique ne lui est pas accessible quotidiennement; c'est le cas par exemple des commerçantes rurales (*madan sara*) et des domestiques (*domi-leve*) logeant chez leurs employeurs.

Signalons, pour éviter toute réduction aux exemples cités, que l'on peut retrouver ces situations tant en milieu rural qu'en milieu urbain dans des combinaisons variables qui n'infirmen en rien la portée générale de la typologie. Par ailleurs, nous donnons ici à l'expression « travail domestique » un sens très large duquel nous retenons les trois aspects que nous aborderons :

- dans tout le champ de la santé, *les conditions concrètes de la procréation*;
- dans le vaste thème de l'élevage des enfants, *la relation entre forme des unions et soins aux enfants*;

— dans l'ensemble des activités des femmes, *le travail ménager*.

Pour rendre compte de cette typologie et du contenu du travail domestique tel que nous l'avons défini, nous allons disposer de la situation la plus marginale avant d'approfondir celles qui méritent un plus long développement à cause de leur importance en Haïti. Le cas de la femme qui n'effectue pas de production marchande pour « tenir maison » à temps plein ne peut se rencontrer que dans la petite proportion de ménages économiquement très aisés (0,5% des ménages haïtiens, soit environ 5 000 ménages, disposent d'un revenu annuel qui dépasse 10 000 \$, concentrant ainsi près de 50% du revenu national), ce qui veut aussi dire que les moyens disponibles leur permettent une nombreuse domesticité aux rémunérations plus élevées que la moyenne du marché.

Plus l'on s'élève dans la hiérarchie sociale, plus le domaine de la maîtresse de maison se circonscrit aux tâches jugées les plus nobles, et c'est pour les privilégiées également qu'existe l'unique réseau des services de santé, de garderies, d'écoles privées, etc. Néanmoins, il importe de préciser que la responsabilité de l'organisation du travail domestique en général incombe à la femme quelle que soit la place occupée par celle-ci dans la hiérarchie sociale. Penser et organiser le travail domestique est en soi une tâche appréciable à ne pas minimiser.

Travail domestique = travail des femmes

De manière générale donc, la plupart des femmes en âge de travailler (théoriquement les tranches quinquennales de 15 à 65 ans; mais il y a des débordements importants dans ces tranches dans le travail avant 15 ans et après 65 ans), sont, d'une façon ou d'une autre, sur le marché du travail. Est-ce à dire qu'il existe un partage des tâches ? Le travail marchand des femmes haïtiennes engendre-t-il, à cause de son ampleur, une restructuration des rôles traditionnels ? Nous répondons par la négative : les tâches domestiques sont quasi exclusivement du ressort des femmes. Celles-ci accomplissent les rôles traditionnellement féminins sans disposer, dans la plupart des cas, d'un quelconque équipement adéquat; à ces rôles s'ajoutent des tâches qui, ailleurs, sont assumées par l'État ou par les collectivités. Ainsi, l'homme haïtien, pourvoyeur ou non, accomplit rarement les tâches domestiques considérées comme tâches féminines :

En fait, entre le rôle idéal de la femme, celui que l'homme est conditionné à attendre d'elle en tant qu'épouse et mère parfaite, et le rôle réel de la femme, celui de la vie quotidienne au foyer en tant que ménagère, il doit y avoir une identité presque totale. Par contre, entre le rôle idéal de l'homme en tant que chef de famille et son rôle réel dans la vie courante, il y a peu de coïncidence... L'homme qui ne correspond pas à l'attente sociale des femmes (en n'assumant pas son rôle de responsable économique du foyer) n'est pas troublé par cette contradiction. Il estime qu'il a tous les droits qui découlent d'être l'homme de la maison...

Ce non-partage de fait doit être légèrement nuancé car nous avons observé que, pour faire face à des difficultés économiques graves, la femme est parfois obligée de laisser temporairement le secteur agricole pour aller en ville quêter la survie des siens (situation extrême qui crée l'impossibilité matérielle pour la

femme d'être présente à la maison), obligeant ainsi l'homme à consacrer davantage de son temps et de ses préoccupations aux tâches ménagères (cuisine, port de l'eau. . .) et à l'éducation des enfants. Bien que ces exigences nouvelles soient appelées à croître dans la paysannerie haïtienne, ce partage obligé, qui est l'effet d'une dégradation économique ou d'une conjoncture particulière, ne survit pas en cas « d'aller mieux ».

L'équivalence « travail domestique = travail de femmes » est tellement ancrée dans la culture que, dans les catégories urbaines défavorisées, là où les femmes travaillent comme ouvrières par exemple, ces dernières se considèrent « chanceuses » d'avoir un compagnon au chômage qui accepte de les « aider » en s'occupant des tâches les plus urgentes comme la garde des enfants pendant la journée, ou la préparation des repas.

La faible rémunération contre laquelle on peut, par ailleurs, obtenir les services d'un « personnel » entraîne une absence totale de reconnaissance du travail domestique. La femme qui accomplit pour sa famille les tâches ménagères, loin de se sentir valorisée, est identifiée à la « bonne », catégorie sociale particulièrement infériorisée en Haïti. Il faut aussi remarquer que cette facilité d'avoir des remplaçantes pour le travail domestique fait que la contestation de la « gratuité du travail ménager » qui a été centrale dans certaines revendications féministes dans les pays développés n'a jamais été au cœur des préoccupations des mouvements féministes en pays sous-développés, notamment latino-américains².

La deuxième journée de travail quand il y a recoupement des lieux des productions domestique et marchande des femmes

Cette situation est la plus répandue au pays et constitue probablement, dans l'ensemble des Tiers-Mondes, la situation de production la plus courante parmi les femmes. Du haut en bas de l'échelle sociale en Haïti, des femmes ont une production marchande à la maison dans le commerce des travaux dit d'aiguille (broderie, couture, crochet), dans la commercialisation de biens de consommation courante (la « boutique » dans le sens haïtien d'épicerie), dans l'artisanat local ou dans la revente de produits d'importation. Bien que ces activités marchandes aient de l'importance comme appoint substantiel au revenu familial (ou sont carrément le principal revenu familial de l'ouvrière à domicile, de la travailleuse au noir, de la mère de famille monoparentale, du ménage au père chômeur) et bien qu'il serait intéressant d'étudier les cas où c'est l'homme qui se greffe pratiquement en travailleur non rémunéré aux activités de la femme, nous nous préoccupons de la situation de la paysanne haïtienne dont la prédominance numérique chez les femmes est écrasante.

La procréation à la campagne

La fonction de reproduction de la femme mérite d'être soulignée de façon particulière à la campagne compte tenu, d'une part du taux de fécondité élevé, d'autre part de grossesses sans suivi médical et d'accouchements dans des conditions très pénibles. La fécondité de la paysanne demeure nettement plus élevée que celle de la citadine : « En 1974-1977, la somme des descendance

était de 3,97 enfants par femme à Port-au-Prince contre 6,16 dans les zones rurales. . . »³. En outre, dans les zones rurales, le taux de fécondité des femmes n'affiche qu'une très faible tendance à la baisse. Ce taux de fécondité élevé et relativement stable doit être mis en rapport d'une part avec le bas degré d'instruction des femmes rurales, et d'autre part avec la non disponibilité de méthodes contraceptives efficaces pour les femmes de la campagne⁴. À cette situation s'oppose la carence de toute véritable assistance à la femme campagnarde dans sa fonction de mère. Il n'existe, à l'échelle du pays, que quelques centres ruraux plus ou moins mal équipés effectuant des consultations pré-natales : 50 dispensaires ruraux et 27 dispensaires de l'Office de Développement de la Vallée de l'Artibonite (ODVA)⁵. La grossesse devient une épreuve lourde de conséquences pour la santé de la femme rurale chez laquelle une diète misérable, jumelée à l'urgence de travailler jusqu'à l'accouchement pour simplement survivre, engendre souvent des anémies nutritionnelles prononcées⁶. Ajoutons, pour compléter le tableau, que dans l'attribution des portions alimentaires et la détermination de leur importance⁷, la campagnarde vient après le père et les grands garçons, et « . . . que la quasi-totalité des femmes vivant en milieu rural peut d'ailleurs être considérée comme atteinte d'anémie »⁸.

Le désir, que l'on prête aux Haïtiennes, de vouloir la plus grande famille biologiquement possible, renforcé par l'adage créole « pitit se richès » (les enfants sont/font la richesse), résiste mal aux enquêtes récentes sur la fécondité : la plupart des femmes exposées au risque de grossesses additionnelles, tant en milieu rural qu'en milieu urbain, ne désiraient plus d'enfants ou étaient indécises⁹. Même si les paysannes désirent en moyenne avoir plus d'enfants que les citadines, le taux de fécondité élevé à la campagne ne correspond pas aux désirs des femmes rurales. Dans l'enquête signalée, les campagnardes ayant 4 ou 5 enfants vivants rejettent à 67,4% l'idée d'une famille plus nombreuse, et cette proportion grimpe à 80,4% pour la tranche de celles ayant « 6 enfants et plus »¹⁰; il est maintenant classique de relever la corrélation positive entre le nombre élevé de grossesses, le bas niveau d'instruction et l'inefficacité des moyens contraceptifs disponibles.

Les conditions dans lesquelles ont lieu les accouchements sont lourdes de risques pour la santé immédiate et future de la mère, voire pour la vie tant de la mère que de l'enfant. En l'absence de médecins et d'infirmières, les sages-femmes procédant aux accouchements sont en fait les matrones traditionnelles¹¹ non entraînées à faire face aux complications que de toute façon elles ne pourraient référer à une quelconque structure mieux équipée. Très souvent, il n'y a même pas d'assistance de matrones et les accouchements de la fin du XX^e siècle dans les campagnes haïtiennes s'effectuent au retour du travail de la parturiente dans les mêmes conditions, et avec la même technique, que celles des négresses esclaves de la Saint-Domingue coloniale; autant alors décrire l'événement par un texte d'époque si celui-ci garde encore de son actualité :

On ne s'occupe malheureusement pas assez d'avoir des sages-femmes instruites et je ne puis m'empêcher de dénoncer ici à l'humanité et à la raison, l'usage où sont plusieurs d'entr'elles, d'épuiser en efforts pénibles et quelque fois dangereux, les forces de celle qui va accoucher, sous l'absurde prétexte de l'aider, et comme elles disent elles-mêmes, de lui *servir ses douleurs*. On voit des Blanchés qui partagent cette erreur, et qui poussent l'ineptie jusqu'à *frapper violemment la malheureuse que les souffrances accablent* [c'est

nous qui soulignons puisque cette croyance en une violence bénéfique est largement répandue et encore appliquée], afin que l'excès même de ces souffrances devienne un secours...¹²

Les formes d'union et les soins aux enfants à la campagne

Les formes d'union prédominantes dans les campagnes haïtiennes sont régies par le droit coutumier qui reporte tôt ou tard sur la femme la responsabilité familiale. Le terme employé, « plaçage », pourrait avoir dérivé de la « place à vivres » coloniale qui était concédée à l'esclave, à la « place » de terre sur laquelle on « établit » une femme; il informe sur les deux objectifs distincts et complémentaires de l'union consensuelle : procurer à l'homme une force de travail pour la production et la commercialisation, fournir à la famille ainsi constituée à partir de ce type d'union les moyens de sa survie économique.

Le concubinage qui touche un pourcentage très élevé de la population pénalise lourdement la femme. Celle-ci n'a en effet aucun droit sur les biens de son compagnon en cas de décès de ce dernier; il importerait donc d'accorder à la femme concubine ou « placée » certains droits sur la succession de son compagnon afin d'atténuer la situation d'insécurité maximale vécue par la très grande majorité des femmes¹³.

Quand pour gérer plusieurs parcelles un homme « fait affaire » avec plusieurs femmes, l'homme fournit généralement la terre et la femme une grande partie du travail. L'absentéisme de l'homme est consubstantiel à cette union insérée dans un ensemble d'unions, mais la crise actuelle de la structure agraire fait diminuer le nombre de femmes qu'un homme pourrait se permettre « d'établir »; le travail des femmes dans l'agriculture tend à diminuer comme le nombre d'hommes à plusieurs foyers à la fois, même si le modèle consensuel et polygamique est encore largement dominant¹⁴.

L'enquête haïtienne sur la fécondité indique le pourcentage des femmes rurales âgées de 15 à 49 ans et non célibataires selon leur « état d'union »¹⁵. Il en ressort que la très grande majorité des femmes de ces âges (45%) est « placée » contre 25% de femmes mariées¹⁶. Quand on ajoute au pourcentage des femmes placées les pourcentages d'unions ou de mariages rompus (respectivement de 9 et de 2%) on prend la pleine mesure de la charge familiale assumée par la femme à la campagne. Les soins à donner aux enfants sont généralement considérés comme une prérogative maternelle. Cependant, étant donné le taux de fécondité nettement plus élevé et le taux de mortalité infantile nettement plus faible à la campagne¹⁷, on peut conclure, sans grand risque d'erreur, que la femme à la campagne s'occupe en moyenne de ses enfants pendant une période plus longue de sa vie que la femme en ville. La durée de l'allaitement au sein, pratiqué par ailleurs par toutes les mères des campagnes, est prolongée, dépassant parfois dix-huit mois¹⁸; cette prolongation s'explique d'une part par la coïncidence du lieu de la production domestique avec celui du travail marchand, d'autre part par la croyance répandue que l'allaitement au sein constitue un moyen contraceptif¹⁹.

La prise en charge des enfants en bas âge n'est pas assurée par des institutions, crèches ou garderies. Le taux de scolarisation très faible des petits paysans (14% contre 60% dans la population citadine) joint à une déperdition scolaire très élevée au niveau de l'enseignement primaire rural public²⁰ est un

indice de l'inadaptation et de l'inefficacité de l'école haïtienne et un révélateur de la lourdeur des charges qui incombent à la campagnarde; d'où l'obligation pour celle-ci de placer souvent ses enfants en domesticité dans une famille urbaine.

Même dans le domaine médical, c'est encore la femme qui doit faire face à la carence totale d'institutions et de personnels qualifiés : « La répartition inégale des ressources matérielles et en personnel demeure : 75% à 80% concentrées dans les zones urbaines où ne vivent que 25% environ de la population »²¹.

Dans les rôles traditionnels dévolus à la femme des campagnes et aussi à l'urbaine, peu d'études ont insisté sur les tâches qui leur incombent dans le domaine médical. L'inexistence du médecin de campagne ou de pharmacies (dans certaines pharmacies en province l'éventail des produits n'excède pas celui de la « pharmacie familiale » d'un foyer aisé à Port-au-Prince) ne laisse à la paysanne que le recours à la pharmacopée traditionnelle à base de plantes²² entretenues dans le jardin le plus proche de la maison, puisque c'est aussi à la femme que revient le choix des plantes curatives pour traiter une maladie donnée. Il faut néanmoins souligner que le « médecin feuille » est généralement un homme.

Les tâches ménagères à la campagne

Ces tâches sont évidemment le lot de la femme; les seules tâches qui incombent à l'homme sont la coupe et le ramassage du gros bois utilisé comme combustible pour la cuisson des aliments²³. En cas d'absence ou de maladie, la femme utilise les réseaux de parenté ou de voisinage pour se faire remplacer, souvent bénévolement, par une autre femme²⁴. Dans ces cas, son compagnon « accepte » parfois, pour la durée de l'absence ou de la maladie, de la remplacer.

Il convient d'insister sur le caractère pénible et la durée excessive des tâches domestiques à la campagne : cuisine, lessive, ménage, vaisselle, sans eau potable ni eau courante à domicile; cuisine et repassage sans électricité; courses quotidiennes à cause des difficultés de conservation des aliments. Il suffit de mentionner que seulement 7% de la population du pays, concentrés majoritairement à Port-au-Prince, bénéficient de l'électricité à domicile et qu'environ 98% des femmes utilisent le bois ou le charbon pour la cuisson des aliments²⁵.

L'approvisionnement en eau est particulièrement difficile dans les zones rurales; les estimations du Secrétariat d'État du Plan reconnaissent que seulement 5,6% de la population totale des campagnes est plus ou moins desservie, et encore de la manière suivante : 0,1% par un branchement à domicile; 0,6% par une borne-fontaine; 4,9% par des points d'eau²⁶ ! L'eau est donc un privilège rare. L'approvisionnement en eau pour la préparation et la cuisson des aliments, l'hygiène corporelle, les boissons, devient donc une tâche vitale supportée, presque exclusivement, par la femme et la petite fille, et la lessive à la main est souvent effectuée par ces dernières à la rivière la plus proche, ce qui peut vouloir dire très loin de la case²⁷.

Dans ces conditions, il faut oser résister aux tendances qui explorent « les joies de ces besognes collectivement réalisées... au fondement de solidarités féministes à consolider... ». Non, ces tâches sont pénibles, ces corvées sont, au

dire des femmes concernées, une « malédiction pour les femmes », et l'urgence est de s'en débarrasser dans leur forme actuelle pour les remplacer par de nouvelles formes d'intégration des femmes au développement.

Ces conditions du travail ménager sont par ailleurs dommageables à la santé des femmes de la campagne (et de la ville). Un communiqué de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) indique que l'insalubrité de l'eau et l'insuffisance de l'assainissement sont les causes d'environ 80% des maladies en pays sous-développés. « Épuisées par les travaux ardu, affaiblies par une nutrition insuffisante et du fait de leur fonction ménagère, en contact avec une eau qui est souvent polluée, les femmes sont particulièrement exposées aux maladies propagées par l'eau »²⁸.

Il serait d'ailleurs important d'étudier en Haïti le pourcentage de femmes atteintes par les maladies reliées aux causes précitées : paludisme en recrudescence ces dernières années, tuberculose, tétanos, dysenterie, poliomyélite, typhoïde, gastro-entérite, hépatite. Si la femme vit plus longtemps que l'homme haïtien, son taux de morbidité est plus élevé.

En ce qui concerne le temps nécessaire aux tâches domestiques, nous prendrons l'exemple d'une unité familiale campagnarde étudiée en profondeur par l'agronome Alex Bellande dans ce qui est certainement l'une des meilleures études de cas de ces dernières années²⁹.

Dans l'exemple de l'exploitation n° 2 (des trois exploitations étudiées) la femme accorde en moyenne 4 heures 24 minutes par jour aux travaux domestiques tout en assumant son travail marchand. Six autres heures nécessaires pour la quête de l'eau, le ramassage de bois, le balayage et la vaisselle sont effectuées par trois enfants de 7 à 12 ans, dont l'aînée, privée d'éducation, en assure plus de la moitié. L'agronome Bellande, en entrevue sur son terrain de recherche, nous a précisé et fait voir que la comptabilisation des tâches domestiques a été effectuée du lever au coucher du soleil, ce qui implique une sous-estimation difficilement quantifiable du travail domestique qui commence avant le lever du soleil et se termine après son coucher.

Toujours est-il que le temps global comptabilisé quotidiennement donne 11 heures 36 minutes pour la femme contre 11 heures 12 minutes pour l'homme, ce qui est dans l'ordre de grandeur du temps de travail de beaucoup de paysannes dans les Tiers-Mondes³⁰.

La deuxième journée de travail des femmes quand il y a dissociation des lieux des productions domestique et marchande avec retour quotidien au foyer

Bien que des représentantes de toutes les catégories sociales, comme les professionnelles de haut niveau, soient impliquées dans ces cas, notre ébauche des obligations du travail des femmes explorera principalement les contraintes des plus démunies et du plus grand nombre.

Comme dans le développement précédent sur le recoupement des lieux des productions, et pour les mêmes raisons, nous nous intéressons à la procréation, aux soins à donner aux enfants et au travail ménager; de plus, c'est pratiquement à Port-au-Prince que se trouvent circonscrits les exemples que nous traiterons,

tant la capitale est devenue, depuis les années 1970, le principal marché de la main-d'œuvre féminine en migration interne.

Le non encadrement de la procréation

Il suffit d'exposer les données pour que l'ampleur du problème soit évidente : l'aire métropolitaine comptait dès 1982 plus de 400 000 personnes de sexe féminin avec un ordre de grandeur de plus de 25 000 naissances par année, soit quelque 70 naissances par jour. Pour répondre à l'ensemble des besoins de l'agglomération, il n'y a que deux centres d'accès populaire, la maternité Isaïe Jeanty et le service d'obstétrique de l'Hôpital universitaire, dont les conditions de fonctionnement sont littéralement inouïes au point qu'en juin 1980, trente jeunes médecins internes prirent collectivement le risque de dénoncer publiquement cette situation³¹.

Des femmes médecins ayant travaillé dans ces centres nous ont laissé la description poignante de l'accouchement dans le plus grand hôpital national³².

Quant à l'accouchement proprement dit, si l'on excepte les rares cliniques privées où le prix est exorbitant et les soins d'une qualité à peine acceptable, il est l'aboutissement logique d'une grossesse misérable et sans joie... À l'Hôpital universitaire, la salle de travail ressemble davantage à une salle de torture qu'à un endroit où va se réaliser un événement extraordinaire. D'abord dans cette salle de dimension assez restreinte où les patientes sont parquées en vrac, il règne une odeur pestilentielle de liquide amniotique mélangé à l'urine et aux matières fécales. Le « lit » d'accouchement est en fait une pièce de métal, montée sur pattes...

Une fois installée sur cette table d'une propreté douteuse, que le travail dure une demi-heure ou plusieurs heures, la femme n'a plus la possibilité de se reposer... Durant le travail et la période d'expulsion, nul soulagement n'est offert... Aussi les hurlements et les cris sont monnaie courante... Enfin, durant la période qui suit immédiatement l'accouchement, la mère se retrouve dans une salle commune surpeuplée, partageant très souvent un lit avec une autre femme... etc.

À Port-au-Prince on ne trouve que 2 000 lits, mais 80% des médecins du pays (ce pourcentage serait nettement plus élevé n'étaient les résidents obligés à un stage de deux ans en province), 60% du total des infirmières... Dans ces conditions le déroulement de la grossesse sans aucune forme d'encadrement est une épreuve rendue encore plus pénible par une diète de mauvaise qualité et des horaires de travail longs.

Dans presque toutes nos entrevues avec des ouvrières, des domestiques, des marchandes et aussi avec des professionnelles de la santé, il ressortait inévitablement que l'urgence était d'offrir aux travailleuses des conditions minimales d'accouchement, un suivi valable dans toutes les étapes antérieures et postérieures à la grossesse, un droit au repos de maternité, une protection salariale car, l'augmentation de l'absentéisme au travail dans ces périodes critiques signifie clairement la perte du revenu dont on a plus que jamais besoin.

Les soins aux enfants

C'est à la mère qu'incombe la responsabilité d'organiser la garde des enfants. La femme des catégories défavorisées travaillant à l'extérieur a rarement la possibilité d'employer quelqu'un à domicile pour s'occuper de ses enfants

pendant sa journée de travail. Tout passe par le réseau informel, les réseaux familiaux (mère, tante, parente n'habitant pas trop loin, père en chômage), des voisines, des personnes venant de la campagne et logeant chez elle pour un certain temps. Il existe en effet dans les campagnes comme dans les villes haïtiennes, ainsi qu'en Martinique et en Guadeloupe, ce que Claudie Beauvue-Fougeyrollas a judicieusement qualifié de « matriarcat de substitution ».

À partir du triste héritage de l'esclavage colonial qui a empêché la formation et le développement d'une vie familiale stable dans les masses antillaises, de nombreuses Guadeloupéennes et Martiniquaises ont su organiser sous leur responsabilité, un système familial de remplacement, une sorte de « matriarcat » de substitution³³.

Outre ce matriarcat de substitution, des « réseaux sociaux de réciprocité » sont mis en place par les femmes afin de parvenir à une organisation minimale de la famille³⁴. Ils permettent la continuation du travail marchand des femmes après la naissance des enfants malgré l'inexistence d'un réseau formel de garderies et d'écoles maternelles au service des classes populaires.

En cas d'absence de ces formes d'entraide locales, les femmes nous ont dit « se remettre entre les mains du Bon Dieu » (*m-lage kòm nan men Bon-die*) et leur organisation devient « bancale ». Les ouvrières qui n'habitent pas trop loin de la manufacture tâchent de rentrer chez elles entre midi et une heure, c'est-à-dire l'heure prévue pour leur repas, pour s'occuper du bain ou du repas de leurs enfants. Certaines ont dû conduire leurs enfants à une parente à la campagne pour un temps qu'elles espèrent limité, le travail marchand étant pour elles la priorité³⁵. Les rapports de ces femmes avec leur famille se trouvent modifiés. Il s'ensuit des répercussions importantes sur le suivi des enfants. Il est certain que la longue absence de la mère, nécessitée notamment par le travail dans l'industrie de sous-traitance internationale, entraîne des conséquences fâcheuses sur les soins aux enfants.

... employment in factories represents a dramatic change in the allocation of time in the lives of urban women... The problem is complicated further since the increased income women receive from factory work may not be sufficient for them to purchase individually the services they formerly performed³⁶.

Le taux de mortalité infantile est très élevé à Port-au-Prince comparativement aux régions rurales; entre 1971 et 1975, il aurait été de 197‰. L'I.H.S.I. (Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique) poursuit, pour la période 1972-1976, en indiquant un taux de mortalité infantile de 181‰ à Port-au-Prince contre 96‰ en milieu rural. La surmortalité à la capitale serait donc de près de 100%, faisant ainsi doubler le taux rural. Cette situation révèle douloureusement l'échec de la mère en ville face à une impossible gageure : travailler à l'extérieur et assurer adéquatement la reproduction de la force de travail avec toutes les surcharges que cela implique en état de pauvreté extrême.

L'enquête effectuée³⁷ auprès de 24 femmes ouvrières à Port-au-Prince révèle que sur 19 de ces femmes ayant de 1 à 6 enfants, 18 mères travaillent ou ont travaillé pendant les dix premières années de vie de leur(s) enfant(s). Ces 19 femmes auraient perdu un total de 12 enfants et 11 des décès seraient survenus au cours de la première année de vie des enfants. Ne serait-on pas en présence d'un phénomène de surmortalité postnatale produite par la dissociation des lieux des productions domestique et marchande ? Question d'autant plus

justifiée que les mères de l'échantillon étudié ont pratiqué l'allaitement mixte pendant une durée moyenne de deux mois avant que le sevrage prématuré, pour raison de travail à l'extérieur, n'ait exposé l'enfant aux maladies reliées aux carences nutritionnelles, au manque d'hygiène général, à la mauvaise qualité de l'eau de préparation de la nourriture.

Les migrantes ont d'ailleurs pleinement conscience que le fait de venir en ville pose le problème d'une trop grande famille. Non seulement la fécondité baisse en ville mais encore le désir d'une taille optimale de la famille varie considérablement du rural à l'urbain : 91,1% des migrantes qui ont eu 4-5 enfants vivants n'en désirent plus d'autres tandis que cette même tranche de sous-population à la campagne n'exprime son refus que dans 67,4 % des cas³⁸. Parmi les ouvrières interviewées par Faith Lewis et Allen LeBel, 18 sur 24 ne voulaient plus d'enfants, et des six qui désiraient des enfants, cinq n'en avaient pas encore et une en avait un³⁹.

Le fait pour la mère ouvrière de ne pas bénéficier des services qui pourraient alléger sa tâche d'élevage de la famille (notamment cette attente explicite que nous avons partout retrouvée chez ces femmes qui, par-dessus tout, espèrent de l'État des maternelles et des écoles valables pour leurs enfants⁴⁰) a également des répercussions sur sa performance au travail; ce que signalent même des employeurs pour qui le relèvement des conditions de la vie de la main-d'œuvre féminine fait miroiter une productivité accrue qu'ils se désolent de ne pouvoir augmenter dans la situation actuelle des femmes⁴¹... !

Le travail ménager

Les habitants des quartiers pauvres doivent « assumer collectivement et gratuitement l'aménagement des conditions matérielles nécessaires à leur reproduction »⁴². Aussi, en rentrant chez elles, après 9 à 12 heures d'absence, dont un trajet pouvant aller jusqu'à deux heures, les femmes s'occupent de leurs enfants et des tâches ménagères (repas, ménage, les courses quotidiennes pour la nourriture en l'absence de moyens de conservation, la quête de l'eau, etc.).

Il importe de s'attarder encore sur la relation de l'eau au travail des femmes puisque les difficultés d'approvisionnement de ce bien pressurent avant tout les ménagères. À titre d'exemple, beaucoup de résidents du Bel-Air, quartier défavorisé de Port-au-Prince regroupant en 1970 une population de 40 000 habitants, considéraient le problème de l'alimentation en eau comme le « principal souci »; les vendeuses d'eau, femmes et petites filles, effectuent de longs trajets pour acheter ou trouver le « précieux liquide » qu'elles revendent ensuite aux résidents du quartier⁴³. L'approvisionnement en eau à Port-au-Prince est profondément inégalitaire : la moitié pauvre de la population urbaine doit s'approvisionner auprès d'intermédiaires au prix fort (± 3 dollars/m³) tandis que les groupes aisés obtiennent des branchements privés d'eau à des prix dérisoires ($\pm 0,07$ dollar/m³)⁴⁴. Il n'est donc pas étonnant que les trois quarts des femmes de la ville fassent leur lessive en dehors de leur domicile, que leur trajet quotidien pour la quête de l'eau soit d'au moins une heure, que la consommation d'eau soit nettement insuffisante (11 litres/jour/personne dans les quartiers défavorisés contre 156 litres/jour/personne pour les quartiers résidentiels aisés), et que le coût de ce bien rare puisse dépasser 20% de leur revenu.

Absence cruciale de l'eau mais encore absence d'électricité dans la plupart des cas, ce qui n'est pas le moindre problème pour le travail ménager en ville. Dès lors, l'acquisition de biens durables qui auraient pu engendrer une amélioration de la situation des ouvrières (acquisition qui se produit dans la plupart des pays latino-américains) devient difficile, même en admettant (hypothèse optimiste) que leurs revenus puissent permettre ces achats.

Pour les femmes qui travaillent à l'extérieur, le travail domestique commence aux petites heures du matin, avant le départ pour le travail marchand, et se termine aux heures avancées de la nuit, après le retour du travail marchand⁴⁵.

Celles que le travail marchand retient loin du domicile, où devraient normalement s'effectuer les tâches domestiques, doivent voir à l'organisation de ces tâches en se faisant remplacer pendant les temps d'absence par une autre femme ou une fille. La femme commerçante, par exemple, laisse son foyer pour de longues périodes et n'y revient généralement que pour quelques jours ou quelques semaines⁴⁶. Celle qui est aisée possède parfois deux domiciles, dont un à Port-au-Prince, où sont élevés ses enfants⁴⁷.

Quant aux domestiques logeant à demeure chez leur employeur, il ne leur est accordé, d'après les lois en vigueur actuellement, qu'une demi-journée de congé par semaine⁴⁸, les dimanches et jours fériés, sans limitation du temps journalier de travail; c'est donc pendant ce temps libre qu'elles se doivent d'organiser le travail domestique au profit de leur famille et généralement en effectuer une partie.

Globalement, les femmes sont exténuées, étant obligées de prendre sur elles toutes ces tâches qui n'assurent souvent que simplement la vie sinon la survie de leur progéniture.

C'est dans l'invisibilité, la disqualification, l'oppression, la dévalorisation et la surcharge que s'effectue le travail domestique des femmes, alors que ces millions d'heures de la deuxième journée de travail des femmes sont indispensables au fonctionnement de l'économie nationale. Que l'on cherche maintenant à quantifier ce travail des femmes, cela s'entend, mais encore faut-il pousser jusqu'à la vigilance d'Andrée Michel, quand Samir Amin relevait qu'« en même temps que chacun de ses ouvriers, le capital exploite simultanément dix paysans qui fournissent le surplus agricole nécessaire à la reproduction de la force de travail de cet ouvrier », pour rectifier que « Ces dix paysans sont en fait des paysannes, dont le travail non payé... »⁴⁹.

En somme, le travail domestique des femmes apparaît véritablement comme leur deuxième journée de travail à côté de l'autre journée de travail marchand, elle aussi souvent non rémunérée dans l'entreprise familiale agricole ou urbaine. Les conditions dans lesquelles s'exercent généralement les tâches domestiques augmentent leur effet d'asservissement, et non seulement ce travail domestique condamne les femmes à une double journée de travail, mais encore ces femmes sont seules en Haïti à l'organiser et à l'effectuer dans un dénuement complet. Ce que soulignait d'ailleurs Susan George en écrivant⁵⁰ :

Existe-t-il quelqu'un de plus sous-alimenté et de plus désespéré qu'un pauvre au bas de l'échelle sociale d'un pays sous-développé ? — Oui, sa femme et le plus souvent ses enfants.

*Mireille Neptune Anglade
Haïti*

Notes

1. Marisa FIGUEIREDO : « Le rôle socio-économique des femmes chefs de ménage à Arembepe », *Revue Tiers-Monde*, XXI, n° 84, octobre-décembre 1980, p. 880.
2. Sur ce point, voir *Cahier des Amériques latines*, 1982, n° 26, série « Sciences de l'homme », Paris, Institut des Hautes Études de l'Amérique latine, p. 5.
3. *Enquête haïtienne sur la fécondité*, IHSI, (Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique) 1977, 2 volumes, p. 57.
4. *Ibidem*, vol. 1, p.70.
5. *Femmes haïtiennes*, RAFA (Rassemblement Fanm ayisyèn), juillet 1980, p. 30.
6. *Ibid.*
7. Lionel LAVIOLETTE : « Les problèmes nutritionnels de la femme rurale », dans *La femme rurale en Haïti et dans la Caraïbe, traditions et innovations*, Collection du CHISS, Port-au-Prince, p. 150.
8. *Ibid.*, p. 145.
9. *Enquête haïtienne sur la fécondité, op. cit.*, vol. 1, p. 75. Les conclusions sont d'ailleurs les mêmes à l'échelle du continent latino-américain sauf qu'en Haïti les différences sont plus marquées entre les femmes rurales et les citadines que dans les autres pays.
10. *Ibid.*, p. 59.
11. Depuis 1976, la Division d'hygiène familiale a institué un programme de formation à l'intention des sages-femmes traditionnelles. De cette année à 1982, il est dit que plus de 7 000 de ces sages-femmes auraient suivi cette formation (Suzanne Allman : *Profil de la femme haïtienne*, rapport préparé pour le Programme des Nations Unies, Port-au-Prince, mai 1984, p. 32 et 33).
12. Moreau de SAINT-MÉRY : *Description topographique, physique, civile, politique et historique de la partie française de l'Isle Saint-Domingue*, réédition 1958, Paris, vol 1, p. 60.
13. Ertha PASCAL-TROUILLOT : *Analyse de la législation révisant le statut de la femme mariée*, Port-au-Prince, mars 1983, Imprimerie Henri Deschamps, 95 pages.
14. Sur la grande variété des types d'union et leur non moins grande instabilité (dont la femme fait les frais), voir James ALLMAN : « Sexual unions in rural Haïti », *International Journal of Sociology of the Family*, 1980, vol. 10, n° 1, pp. 15-39; et Ira P. LOWENTHAL : « Labor, sexuality and the conjugal contract in rural Haïti », in *Haïti-Today and Tomorrow*, University Press of America, pp. 15-33; et plus généralement, pour les Caraïbes insulaires et les Guyanes, la très commode bibliographie analytique préparée sous la direction de Jean BENOIST : *Sociologie de la famille antillaise* (125 résumés de livres et articles), Centre de Recherches Caraïbes, Montréal 1977, 87 pages, (Haïti, pp. 43-47).
15. *Enquête haïtienne sur la fécondité, op. cit.*, vol. 1, p. 28.
16. Ce pourcentage de femmes « placées » nous semble très faible d'autant que les estimations courantes avancent en moyenne trois fois plus de « placages » que de mariages à la campagne, et même parfois que « dans l'ensemble de la population rurale il y a six fois plus de femmes « placées » que de femmes mariées » (*La femme rurale en Haïti et dans la Caraïbe, op. cit.*, p. 12).
17. *Enquête haïtienne sur la fécondité, op. cit.*, pp. 49-50.
18. *La femme rurale en Haïti et dans la Caraïbe, op. cit.*, p. 19.
19. Dans cette situation, le risque de grossesse est en effet statistiquement plus faible, c'est donc une tendance de grand nombre qui n'autorise pas cependant à faire du temps de l'allaitement une période sans besoins contraceptifs.
20. *Femmes haïtiennes*, RAFA, *op cit.*, p. 36.
21. Adelyne VERLY : « Santé, ressources humaines et développement », in *Population, ressources humaines et développement*, IHSI 1983, p. 112.
22. Marylise NEPTUNE ROUZIER : *Les 200 principales plantes médicinales d'Haïti*, titre provisoire du répertoire des fiches de cinq années de recherches scientifiques en Haïti, en cours d'édition aux Éditions CIDIHCA, Montréal.
23. Donna PLOTKIN : *Haitian women's participation in development : agriculture*, report prepared for U.N.D.P., 1984, p. 26.

24. *La femme de couleur en Amérique latine*, Paris, Anthropos, 1974, p. 155.
25. Donna PLOTKIN : *Haitian women's participation in development : energy and forestry*, report U.N.D.P., 1984, p. 5-6.
26. Suzanne ALLMAN : *op. cit.*, pp. 40-44. Il nous semble important de rajouter qu'en 1970, il y avait quand même 33% des populations des PMA (pays les moins avancés) à avoir accès à l'eau et que le modeste 5,6% d'Haïti donne à l'eau un statut de bien rare pour les femmes.
27. Glen SHEEHAN et Mike HOPKINS : « La satisfaction des besoins essentiels : la situation dans le monde en 1970 », *Revue Internationale du Travail* n° 17, vol. 5, sept/oct 1978, pp. 565-585.
28. UN INSTRAW : « Les femmes et la décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement », 15 janvier 1982, BT 1982/CRP 8, p. 2.
29. Alex BELLANDE : *Rationalité socio-économique des systèmes de production agricoles en Haïti-une étude de cas*, Mémoire de M.Sc. en ressources renouvelables, Université McGill, Montréal 1982, 225 pages, (p. 141-142). Il nous faut savoir gré à cette nouvelle génération d'agronomes de prendre en considération le temps de travail tant des femmes que des hommes en lieu et place des traditionnelles évaluations globales des rendements des cultures et des temps de travail marchand des paysans... (tout travail des femmes et des enfants évacué).
30. Voir George ZEIDENSTEIN : « Including women in development efforts », New York, *Population Council*, 1977.
31. *Le Petit Samedi Soir*, n° 340, 9/6/1980, p. 13 « ... deux patientes occupant le même lit, interventions chirurgicales reportées par pénuries de linges opératoires, inefficacité institutionnalisée des centres hospitaliers, dégradation des soins... ».
32. *Femmes haïtiennes*, *op. cit.*, pp. 31-32.
33. Claudie BEAUVUE-FOUGEYROLLAS : *Les femmes antillaises*, L'Harmattan, Paris, 1979, p. 9.
34. Voir Andrée MICHEL : « Multinationales et inégalités de classe et de sexe », *Current Sociology, La sociologie contemporaine*, vol. 31, n° 1, 1983, pp. 162-163 et 170.
35. Mouvement haïtien pour l'épanouissement de l'enfant : *Projet femmes ouvrières d'Haïti*, dossier n° 2, pp. 31-32-33.
36. Faith LEWIS et Allen LEBEL : *Source report of haitian factory women*, September 1983-February 1984, p. 5.
37. *Ibid.*, pp. 30-49-51.
38. *Enquête haïtienne sur la fécondité*, *op. cit.*, vol. 1, p. 59.
39. F. LEWIS et A. LEBEL, *op. cit.*, p. 49.
40. À titre comparatif Haïti, avec 25% de sa population scolarisable inscrite au primaire en 1970, était le pays le moins bien pourvu de l'Amérique latine; suivaient d'assez loin le Guatemala (45%), le Salvador (50%), le Nicaragua (58%), la Bolivie et l'Équateur (60%). Les autres pays avaient des taux supérieurs, l'Argentine et l'Uruguay affichant les taux les plus élevés. En outre, le taux d'accroissement annuel de la population dans l'enseignement primaire en Haïti, pour la période 1970-1975, était l'un des plus faibles de la région (1,1%); sur ces points, voir Juan Carlos TEDESCO : « Une évaluation du système d'enseignement », *Amérique latine*, n° 14, avril-juin 1983, pp. 30-38.
41. F. LEWIS et A. LEBEL : *op. cit.*, p. 24.
42. Gilberto MATHIAS : « Urbanisation et sous-développement : secteur informel et stratégie de survie », *Critique de l'Économie Politique*, n° 25, septembre-décembre 1983, p. 34.
43. Hubert de RONCERAY : *Sociologie du fait haïtien*, Les Presses de l'Université du Québec, Sillery 1979, p. 126.
44. Le problème de l'eau à Port-au-Prince est largement débattu et documenté dans deux articles de Gérard HOLLY : « Adduction d'eau, assainissement et santé », parties 1 et 2, *Revue Collectif Paroles*, Montréal 1982, n° 17 avril/mai, pp. 9-13 et n° 18 juin/août, pp. 8-14.
45. Dans l'enquête de LEWIS et LEBEL, *op. cit.*, p. 37, les évaluations moyennes sont de 16 heures de temps de travail quotidien dont 3 consacrées aux tâches domestiques.
46. *Participation des femmes rurales au développement*, Programme des Nations Unies pour le développement, New York, juin 1980, p. 196.
47. *La femme rurale en Haïti et dans la Caraïbe*, *op. cit.*, p. 16.

48. Ertha PASCAL-TROUILLOT : *Statut juridique de l'Haïtienne dans la législation sociale*, Port-au-Prince, Imp. des Antilles 1973, p. 156.
49. Andrée MICHEL : « Les productions invisibles, l'emploi et les besoins essentiels », *AMPS, Quel Monde pour demain ?*, Genève, 1981.
50. Susan GEORGE : *Comment meurt l'autre moitié du monde*, Paris, Robert Laffont, 1978, p. 47.